

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 08/07/2024 S'LO

ID : 069-216900969-20240628-DEL\_24\_061-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE GRIGNY  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 juin 2024

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	9	0

Date de convocation le 21 juin 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

**Présents :**

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

**Procuration :**

M. Florian RAPP donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN, M. Christophe CABROL donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Pia BOIZET donne pouvoir à M. Roland DÉCOMBE, M. Jérôme BUB donne pouvoir à Mme Daniela SEIGNEZ, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

**DONATION DE LA PARCELLE AP 18 - CHEMIN DE MONTMELIPE**

Afin de relancer l'exploitation agricole du plateau viticole, arboricole et agricole de la Ville, de promouvoir les circuits courts et les produits locaux, la Ville a répondu à un appel à projet de la Métropole de Lyon pour le programme d'actions PENAP 2019 – 2023 (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) pour la protection des espaces naturels et agricoles périurbains. Un nouveau programme d'action a été défini et approuvé pour la période 2024-2028. Ce nouveau projet repose sur trois principes actions, le soutien financier aux projets agricoles, le lancement d'appel à projet thématique, une déclinaison locale de la stratégie et de l'animation dans chaque territoire.

En complément de ce projet de relance de l'activité agricole, la mise en valeur de celle-ci par la connaissance de son histoire et la préservation de son petit patrimoine bâti comporte de réels enjeux : les cabanes des champs ont été initialement utilisées par les exploitants pour s'abriter ; elles ont ensuite été des lieux de refuge pendant les bombardements de la seconde guerre mondiale. La préservation de ce patrimoine rural à fort intérêt local contribue à l'identité du territoire grignerot.

Trois cabanes des champs ont été identifiées. Elles feront l'objet d'une restauration et seront intégrées dans un circuit type chemin du Patrimoine.

Madame GASSER Chantal, propriétaire d'une cabane des champs sise parcelle AP 18 chemin de Montmelipe, sollicitée par la Ville dans le cadre d'une donation, a accepté cette proposition.

Considérant que France Domaine n'a pas été consulté, la présente donation se réalisant en deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 069-218900969-20240628-DEL\_24\_061-DE

### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

**D'ACCEPTER** la donation de la parcelle AN 18 et de sa cabane des champs ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, l'acte authentique et tous documents afférents ;

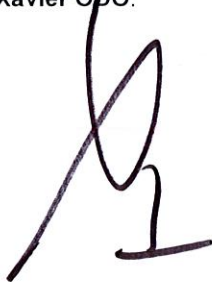
**DE DIRE** que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville ;

**DE DIRE** qu'une étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.


Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier <b>ODO</b> , Mme Isabelle <b>GAUTELIER</b> , M. Guillaume <b>MOULIN</b> , Mme Najoua <b>AYACHE</b> , M. Florian <b>RAPP</b> , Mme Victoria <b>MARI</b> , M. Frédéric <b>SERRA</b> , Mme Irène <b>DARRE</b> , M. Christophe <b>CABROL</b> , Mme Marie-Claude <b>MASSON</b> , Mme Maria <b>MARTINEZ</b> , M. Djamal <b>MESAI-MOHAMMED</b> , Mme Nathalie <b>COURREGES</b> , M. Hervé <b>NOUZET</b> , M. Amar <b>MANSOURI</b> , M. Olivier <b>CAPELLA</b> , M. Maxime <b>MONTET</b> , Mme Delphine <b>FAURAND</b> , Mme Aurélie <b>FRONTERA</b> , Mme Chloé <b>OLLAGNIER</b> , M. Théo <b>VIGNON</b> , M. Florian <b>CAMEL</b> , M. Roland <b>DÉCOMBE</b> , Mme Pia <b>BOIZET</b> , M. Jérôme <b>BUB</b> , Mme Daniela <b>SEIGNEZ</b> , M. Monji <b>OUERTANI</b> , M. Arnaud <b>DEROUBAIX</b> , Mme Marie-Line <b>JULLIEN</b>
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 28 juin 2024.

Le Maire,  
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance  
Victoria MARI.



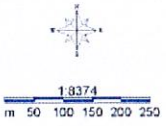
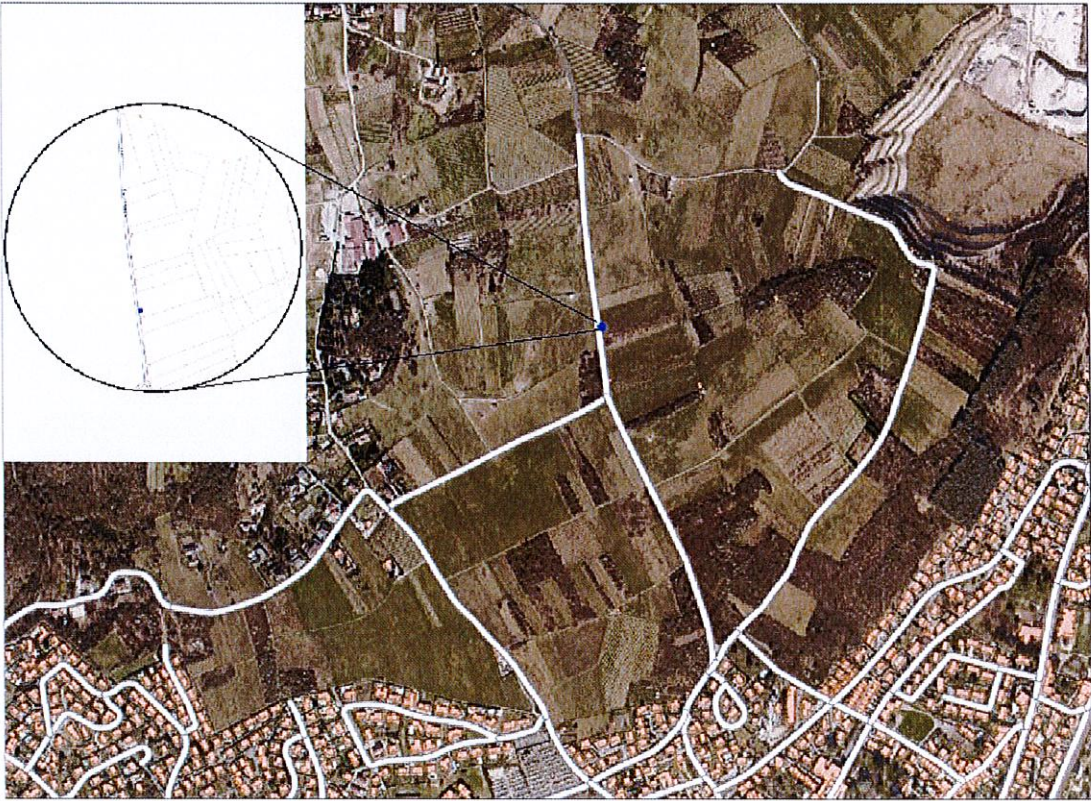
Envoyé en préfecture le 02/07/2024  
Reçu en préfecture le 02/07/2024  
Publié le 08/07/2024  
ID : 069-216900969-20240628-DEL\_24\_061-DE

**GRANDLYON**

# Donation AP 18

**Légende**

- Bâtiment
- Plans d'eau
- Axe de voie



Copyright (c) Grand Lyon 2013